

GUY DE CHERLIEU

FÊTE LITURGIQUE: 23 SEPTEMBRE

FRANCE 1093 - 1158



«LA MUSIQUE EST LA SCIENCE
CORRECTE DU CHANT»

UN ABBÉ PROLIFIQUE

Guy de Cherlieu était, semble-t-il, l'un des plus fervents et des plus chers disciples de saint Bernard. À cet égard, en 1131, saint Bernard le dépêcha avec douze autres frères, pour la fondation du monastère de Cherlieu, dont il devint l'Abbé. La renommée et la ferveur du nouvel Abbé favorisèrent un grand nombre de vocations. Il fonda donc de nombreux autres monastères. L'Abbé Guy eût même jusqu'à 600 moines sous son autorité.

CHANTRE SOUCIEUX DE LA GLOIRE DE DIEU

Guy de Cherlieu a travaillé avec saint Bernard et Guy d'Eu à la réforme du plain-chant cistercien. De 1134 à 1148, il travailla au remaniement du chant et de l'Antiphonaire cistercien. Il aurait aussi écrit l'introduction du Traité de chant *De Cantu*. L'Antiphonaire a été en usage jusqu'au XVII^e s. et repris au XIX^e s.

«Assistez à l'office divin avec ferveur, respect et allégresse, sans paresse et sans bâiller; n'épargnez point votre voix, ne mangez pas la moitié des mots; ne chantez pas du nez ou entre les dents, mais prononcez les paroles du Saint-Esprit avec une ardeur qui corresponde à la dignité des choses que vous dites.»

Saint Bernard, 47^e Sermon du Cantique des Cantiques



Ruines de l'Abbaye de Cherlieu



Ancien Calvaire de Cherlieu



Fondée en 1131, l'Abbaye de Cherlieu est la septième fille de Clairvaux. De par le rayonnement de son Abbé Guy, l'Abbaye de Cherlieu est à l'origine de nombreux monastères: Notre-Dame d'Acey, les Abbayes du Gard, de Beaulieu, du Haut-Crêt, en France, et l'Abbaye d'Hauterive en Suisse.

Aujourd'hui, à Cherlieu, subsistent les restes du cloître du XV^e s. et les bâtiments conventuels du XVII^e et XVIII^e siècles. Les moines durent quitter en 1791.

«Le chant en usage dans les Églises de l'ordre de Cîteaux, même s'il est gravement altéré par de nombreuses discordances, s'est pourtant vu longtemps recommandé à cause de l'autorité de ses utilisateurs. Mais comme il semblait tout à fait indigne de gens qui s'étaient engagés à vivre selon la Règle de chanter leur louange à Dieu en faisant fi de toute règle, vous trouverez ici un chant corrigé avec leur assentiment.»

Préface du Traité de chant *De Cantu*, XII^e s.